

NOUVELLE-CALEDONIE

**BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE
REPARTITION DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE – EXERCICE 2017**



BUDGET ANNEXE DE REPARTITION

Mission M01
Relations financières avec les
collectivités locales et établissements
publics

RECETTES : 122 377 410 000 F

DEPENSES : 122 377 410 000 F



**Financements
réglementaires**

Dans le cadre du budget primitif 2016 de la Nouvelle-Calédonie, il a été décidé de créer un budget annexe de répartition destiné à regrouper les crédits dédiés au financement réglementaire des collectivités territoriales.

La Nouvelle-Calédonie assure le recouvrement des impôts, droits et taxes perçus ainsi que les recettes de la régie des tabacs qui sont réparties entre les collectivités. Elle détermine l'assiette du budget de répartition et en prélève une quote-part qui représentera 72,25 % en 2016. Sur cette quote-part, elle reverse aux provinces 55,5 % et aux communes 16,75 %, après avis ou décision des comités de gestion du fond intercommunal de péréquation (FIP) équipements et fonctionnement dont elle assure le secrétariat. Le reliquat, à savoir 27,75% maximum, correspond à la part de la Nouvelle-Calédonie destinée au financement de son budget propre.

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

Historique des moyens financiers

	CA 2015	Budget 2016	CA au 31/10	% CA au 31/10	BP 2017	% budg 16 / BP17
Recettes	0	147 306 594 229	112 787 244 320	77%	122 377 410 000	-16,92%
P0103 Assiette fiscale de répartition	0	137 950 594 229	105 311 803 592	76%	113 744 410 000	-17,55%
P0104 Régie des tabacs	0	9 356 000 000	7 465 440 728	80%	8 633 000 000	-7,73%
P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes	0	0	10 000 000		0	
Dépenses	0	147 306 594 229	92 495 636 524	63%	122 377 410 000	-16,92%
P0103 Assiette fiscale de répartition	0	19 253 483 259	4 868 059 129	25%	4 000 000 000	-79,22%
P0104 Régie des tabacs	0	2 424 254 793	1 418 815 991	59%	2 020 410 000	-16,66%
P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes	0	125 628 856 177	86 208 761 404	69%	116 357 000 000	-7,38%



Le mot du membre du gouvernement chargé d'animer le secteur

Philippe DUNOYER

Les collectivités devront en 2017 compter sur une assiette des dotations en réduction par rapport à l'année 2016 (-0,9 %).

Les prévisions établies par les services financiers, en lien avec le modèle Amédée corrélié aux tendances économiques, font état pour le BP 2017 des évolutions suivantes :

- Les recettes du tabac, sous l'effet des augmentations de taxes destinées à décourager une conduite préjudiciable pour la santé de nos concitoyens et les finances de nos régimes sociaux, se stabiliseraient autour de 8 200 MF, soit 8 % en deçà du BP 2016 ;
- Les impôts directs perdraient 2,2 % soit 1 423 MF essentiellement en raison de l'atterrissage de l'IRVM qui revient à 3 000 MF après avoir flirté avec les 7 000 MF entre 2012 et 2014. Une diminution de 1 000 MF de l'IS30 est également attendue au vu des recettes enregistrées à fin octobre 2016. La mise en place de la CAIS devrait en revanche se confirmer et l'IRCDC progresser fortement ;
- Les impôts indirects reculeraient de 0,7 % au vu notamment des évolutions récentes des droits de douane.

Dans ces conditions, l'assiette des dotations à répartir s'établirait à 120 357 MF contre 122 773 MF au BP 2016 qui devrait être tout juste réalisé.

Des dépenses fiscales de l'ordre de 4 000 MF, destinées à financer les restitutions, ramèneraient cette assiette à 116 357 MF à répartir entre les collectivités.

Il faut remonter au BP 2010 pour trouver des prévisions de recettes aussi contraintes.

Les communes, protégées par la clause de sauvegarde de l'article 49 de la loi organique (effet cliquet), maintiennent le niveau de leurs dotations de 2015, la Nouvelle-Calédonie compensant 1 239 MF sur la part qui lui revient.

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

**Programme P0103
Assiette fiscale de répartition**

Recettes : 113 744 410 000 F
Dépenses : 4 000 000 000 F

Enjeux et contexte

Direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie (DRDNC)

La valeur CAF des importations connaît une baisse conséquente de -13 % sur les neuf premiers mois de l'année 2016 par rapport à la même période de 2015 et dans le même temps les recettes collectées ont seulement reculé de -0,09 % en raison d'un moindre volume des exonérations. Cet équilibre est fragile et la situation économique mondiale et le contexte économique calédonien conduisent la direction régionale des douanes à faire preuve de prudence et de modération dans ses prévisions.

Direction des services fiscaux (DSF)

Les prévisions de recettes proposées par la direction des services fiscaux pour le BP 2017 sont en retrait par rapport au BP 2016.

Le montant net des recettes fiscales, déduction faite des dépenses fiscales (restitutions, dégrèvements, remises gracieuses, admission en non-valeur et provisions pour créances irrécouvrables) constitue l'élément principal de l'assiette du budget de répartition.

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Libellé des taxes et impôts	CA 2105	Budget 2016	en cumulé janvier à octobre 2015		en cumulé janvier à octobre 2016		cumulé 2015 vs cumulé 2016	
			Droits constatés	Recouvrements bruts	Droits constatés	Recouvrements bruts	Droits constatés	Recouvrements bruts
TOTAL IRPP	24 080 547 748	22 000 000 000	22 833 719 982	19 365 794 853	21 858 807 341	18 549 035 854	-4%	-4%
Impôt forfaitaire Annuel	0	0	0	6 516 766	0	2 455 147		-62%
Contribution téléphonique (principal)	75 667 395	75 000 000	50 512 152	50 512 152	50 131 140	50 131 140	-1%	-1%
Contribution des Patente (principal)	3 646 908 531	3 500 000 000	92 650 110	3 131 963 804	334 247 930	3 007 157 703	261%	-4%
Contribution foncière (principal)	1 272 660 028	1 400 000 000	1 259 289 956	1 314 529 865	1 299 126 531	1 064 234 720	3%	-19%
Contribution exceptionnelle de Solidarité	763 107 123	160 000 000	709 696 732	581 797 265	35 752 935	92 291 797	-95%	-84%
Droits de licences (principal)	153 244 728	149 000 000	149 751 874	139 452 080	138 000 923	123 712 583	-8%	-11%
Taxe sur les transferts de licence	63 462	1 000 000	62 590	690 657	0	62 315	-100%	-91%
Taxe sur les spectacles et les jeux	839 848 792	30 300 000	834 312 923	834 312 923	27 619 215	27 619 215	-97%	-97%
Taxe de Consommation Intérieure	615 286 548	560 000 000	506 734 036	506 734 036	464 729 534	511 684 662	-8%	1%
RANV		0	5 922 521	5 922 521	41 572 966	41 974 535	602%	609%
<i>sous-total Paierie</i>	<i>31 447 334 355</i>	<i>27 875 300 000</i>	<i>26 442 652 876</i>	<i>25 938 226 922</i>	<i>24 249 988 515</i>	<i>23 470 359 671</i>	<i>-8%</i>	<i>-10%</i>
Tabacs recettes	8 932 579 172	8 956 000 000	7 441 224 411	7 441 224 411	6 800 668 552	6 800 668 552	-9%	-9%
Impôt sur les Sociétés à 30%	33 339 377 865	32 000 000 000	23 263 320 757	22 461 638 915	21 485 109 009	21 398 441 318	-8%	-5%
Impôt sur les Sociétés à 35%	518 499 036	400 000 000	518 499 036	464 876 662	451 908 307	452 323 599	-13%	-3%
Contribution additionnelle à l'IS	640 156 641	900 000 000	557 234 190	557 105 470	1 071 016 840	1 062 759 980	92%	91%
Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (principal)	4 277 057 322	4 400 000 000	3 662 611 994	3 525 762 982	2 982 055 440	2 783 551 703	-19%	-21%
Taxe sur les opérations financières	633 276 211	700 000 000	520 157 738	520 157 738	466 034 766	465 494 766	-10%	-11%
Impôt sur le Revenu des Créances, Dépôts et Cautionnements	456 534 525	450 000 000	362 623 725	360 842 858	641 325 173	641 623 242	77%	78%
Droits d'enregistrement (principal)	5 036 607 996	4 500 000 000	4 055 356 403	4 083 426 379	4 916 813 927	4 922 445 959	21%	21%
Taxe hypothécaire	380 507 826	300 000 000	302 006 603	303 138 674	339 646 999	297 849 804	12%	-2%
Droits de timbre	188 056 330	200 000 000	148 477 200	148 477 200	163 044 070	163 044 070	10%	10%
Contribution sécurité immobilière	189 319 588	155 000 000	150 941 253	150 941 253	153 990 981	166 808 417	2%	11%
Taxe Générale sur les Services-TGPS	0		0	104 285	0	0		-100%
RANV	47 359 476		170 146 335	72 613 025	13 286 060	13 286 060	-92%	-82%
<i>sous-total DSF</i>	<i>54 639 331 988</i>	<i>52 961 000 000</i>	<i>41 152 599 645</i>	<i>40 090 309 852</i>	<i>39 484 900 124</i>	<i>39 168 297 470</i>	<i>-4%</i>	<i>-2%</i>
Droits de douane	6 770 851 990	6 500 000 000	5 495 233 137	5 466 272 356	4 914 345 891	4 963 792 087	-11%	-9%
Taxe Générale à l'Importation	19 317 610 758	19 200 000 000	15 809 353 996	15 678 242 493	15 008 926 696	15 079 181 214	-5%	-4%
Taxe de consommation intérieure sur les produits importés	1 876 981 638	1 650 000 000	1 372 116 715	1 468 717 286	1 289 887 130	1 341 232 195	-6%	-9%
Taxe de péage - 20%	341 101 301	340 000 000	279 441 893	279 640 903	254 818 061	257 528 942	-9%	-8%
Taxe sur les produits pétroliers	5 496 257 455	5 415 600 000	4 513 695 924	4 557 139 360	4 701 801 348	4 675 884 665	4%	3%
Taxe additionnelle sur les produits pétroliers	2 265 582 761	2 245 000 000	1 868 285 277	1 905 917 724	1 880 422 510	1 864 720 503	1%	-2%
Taxe de base à l'importation	7 332 576 241	7 100 000 000	5 989 556 779	5 969 323 436	5 602 998 577	5 675 241 228	-6%	-5%
Taxe Conjoncturelle de Protection des Productions Locales	949 180 493	892 000 000	744 812 490	741 540 980	562 018 174	580 240 654	-25%	-22%
Droit de navigation intérieure	16 934 624	15 270 000	12 632 512	12 162 764	13 660 936	14 481 598	8%	19%
Droit de quai	225 943 421	207 000 000	174 997 200	168 696 684	209 047 212	207 872 856	19%	23%
Droit de port	72 886 389	71 300 000	57 864 549	58 355 149	59 155 118	61 449 798	2%	5%
<i>sous-total Douanes</i>	<i>44 665 907 071</i>	<i>43 636 170 000</i>	<i>36 317 990 472</i>	<i>36 306 009 135</i>	<i>34 497 081 653</i>	<i>34 721 625 740</i>	<i>-5%</i>	<i>-4%</i>
Droits afférents aux autorisations personnelles minières	20 000	750 000	238 299 460	182 475 054	0	0	-100%	-100%
	130 752 593 414	124 473 220 000	104 151 542 453	102 517 020 963	98 231 970 292	97 360 282 881	-6%	-5%

Au 31 octobre 2016, les recettes de l'assiette de répartition perdent 6 % en droits constatés et 5 % en recouvrements bruts. L'échéance de fin novembre en matière d'impôt sur les sociétés sera décisif. Il faudra attendre la mi-décembre pour savoir si le budget est réalisé. L'écart avec les prévisions ne devrait toutefois pas être trop important, dans un sens comme dans l'autre.

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Les recettes

	CA 2015	Budget 2016	CA au 31/10	% CA au 31/10	BP 2017	% budg16 / BP17
P. DUNOYER						
A0103-01 : Recettes fiscales	0	115 517 220 000	105 311 803 592	91%	113 744 410 000	-2%
A0103-03 : Restes à répartir	0	22 433 374 229	0	0%	0	-100%

Action A0103-01 : Recettes fiscales (113 744,4 MF)

Les impôts directs :

64 562,4 MF

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC)

410 000 F

Autorisation personnelles minières

0,4 MF

Prévu par le code des impôts, ces recettes portent sur l'octroi ou le renouvellement des autorisations personnelles minières, de concessions et de permis de recherches. Les prévisions se portent à 410 000 F pour 2017.

Direction des services fiscaux (DSF)

64 487 000 000 F

Impôt sur le revenu des personnes physiques :

22 701 MF

- **IRPP hors retenue à la source** (22 501 MF) : sans prise en compte de la réforme en cours, il est proposé le même montant que pour le BP 2016 (hors montant à la source).
- **Retenue à la source** (200 MF) : aux prévisions ci-dessus, il est ajouté 200 millions de francs au titre des recettes liées à la retenue à la source.

Il est envisagé pour le budget primitif de 2017 une diminution de recette compte tenu de la mesure fiscale en faveur de l'investissement dans le secteur du logement intermédiaire dont le coût pour la collectivité publique est estimé à 600 millions au titre de l'année 2016 (1,4 milliard de francs en cumulé depuis 2013).

Ces prévisions de recettes tiennent compte de l'ensemble des dépenses fiscales accordées. Pour information, celles-ci se sont ainsi élevées à 5,5 milliards de francs au rôle général portant sur les revenus de 2015.

Dépenses fiscales : - 5 500 MF

- Les charges déductibles du revenu global

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

Nature de la dépense	Revenus 2015	
	Nombre de foyers	Coût fiscal (millions de F.CFP)
Intérêts d'emprunts habitation principale - Article 128 b) CI	15 537	1 108
Travaux sur habitation - Article 128 h) CI	8 104	699
Pensions alimentaires - Article 128 c) CI	4 400	579
Frais de garde des enfants - Article 128 i) CI	2 336	95
Salaires versés aux gens de maison - Article 128 f) CI	7 033	675
Cotisations sociales - Article 128 d) CI	17 169	455
Primes d'assurance vie - Article 128 e) CI	22 786	694
Contribution calédonienne de solidarité déductible – Art. Lp 722 et s CI	671	13
Total**	45 444*	4 594

* nombre de foyers bénéficiant d'au moins une de ces mesures

** coût combiné de l'ensemble de ces mesures

- Les réductions d'impôts

Nature de la dépense	Revenus 2015	
	Nombre de foyers	Coût fiscal (en millions de F.CFP)
Dons aux œuvres (mécénat) - Article Lp. 136-3 CI	886	30
Réduction d'impôt au titre des investissements immobiliers - Article 136-II 1° CI	163	20
Versement d'une prestation compensatoire - Article 136-II 3° Ci	59	11
Réduction d'impôt lié à la "défiscalisation" - Article Lp.45 ter 2 CI	nd	16
Réduction d'impôt en faveur du logement intermédiaire - Article 136-II 2° Ci	788	800
Total**	1 833*	927

* nombre de foyers bénéficiant d'au moins une de ces mesures

** coût combiné de l'ensemble de ces mesures

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (principal) : 3 000 MF

Cet impôt est essentiellement prélevé sur les distributions et les bénéfices des établissements stables (succursales) au moment de leur versement par les entreprises calédoniennes.

Bien qu'il soit peu aisé d'anticiper le comportement des sociétés en matière de distribution et des actionnaires (décision de réinvestissement), au vu des indicateurs macro-économiques et des recettes réalisées en 2016, une inscription à la baisse par rapport au budget primitif 2016 est proposé pour 2017.

Contribution additionnelle à l'IS : 1 300 MF

Au vu du montant d'assiette estimée, une prévision de 1 300 MF est proposée pour le budget primitif de 2017.

Taxe sur les opérations financières : 600 MF

Cette taxe s'applique sur les intérêts, arrérages et tous autres produits perçus par les banques et les établissements financiers au titre de leur activité en matière de :

- Prêts, créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires,

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

- Comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédits.

La prévision de recette pour l'année budgétaire 2017 anticipe une baisse du rendement de cette taxe.

Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements (IRCDC) : 700 MF

Cet impôt concerne les intérêts et tous autres produits perçus sur les créances, dépôts à terme et cautionnements, par des personnes physiques ou morales, dès lors que le créancier réside en Nouvelle-Calédonie.

La prévision de recette pour l'année budgétaire 2017 anticipe une hausse du rendement basée sur les recettes constatées en 2016.

Impôt sur les sociétés à 30 % : 31 000 MF

En tenant compte de la situation économique morose et d'un ralentissement des investissements annoncés ainsi que de l'évolution du comportement des entreprises dans le paiement de leur impôt (demande d'échéancier ...) il est proposé une baisse de l'ordre d'1 milliard de francs des recettes pour le budget 2017 par rapport au BP 2016

Dépenses fiscales : - 3 000 MF

Le paragraphe suivant a vocation à informer les lecteurs sur le montant des principales dépenses fiscales au titre de crédits d'impôts imputés à l'IS.

1°) Crédits d'impôts liés à la défiscalisation au titre des investissements productifs (art. Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du CI) : 1 200 MF

Ces estimations prudentes résultent d'une étude mise à jour en octobre 2016. Ce montant est susceptible d'augmenter en fonction de l'agrément de nouveaux dossiers et de leur calendrier de réalisation.

2°) Crédits d'impôts au titre des souscriptions réalisées dans les SAEM provinciales de participation (art. Lp 45 ter 3 du CI) : 1 000 MF

Compte tenu de l'impact fiscal constaté sur 2016, l'impact budgétaire sur 2017 est estimé à un montant maximum de 1 000 millions de F CFP.

3°) Crédit d'impôt au titre d'une avance remboursable ne portant pas intérêt (art. Lp 37-5 du CI) : 1 000 MF

La dépense fiscale constatée au titre de l'année 2015 étant de 1 073 MF, il peut être estimé qu'au minima le crédit d'impôt impactant le budget 2017 sera de 1 000 MF.

Impôt sur les sociétés à 35% : 450 MF

La recette enregistrée fin octobre pour l'année 2016 et les éléments économiques énoncés lors du séminaire Amédée, nous amène à proposer un montant de 450 millions de francs pour le budget primitif 2017.

Contribution des patentes (principal) : 3 416 MF

La prévision de recette sur la contribution des patentes est principalement basée sur le niveau des importations du dernier exercice connu. La prévision pour 2017 est en légère baisse par rapport à 2016.

Contribution foncière (principal) : 1 320 MF

Le rôle général 2016 s'élève à 1 267 millions de francs. Au vu des évolutions annuelles constatées depuis 2012 (entre 3% et 7%), une estimation prudente d'évolution de 4% par rapport à 2016 amène à proposer un montant de 1 320 millions de francs pour le BP 2017.

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

75 000 000 F

Contribution téléphonique (principal) :

75 MF

Les impôts indirects :

49 182 MF

Direction des services fiscaux (DSF)

6 035 000 000 F

Droits d'enregistrement :

4 500 MF

Les recettes enregistrées au terme du mois d'octobre 2016 sont supérieures à celles de 2015 en raison de recouvrements exceptionnels liés à de grosses successions. La prévision pour 2017 est réalisée en ne prenant pas en compte les recouvrements exceptionnels.

Taxe hypothécaire :

400 MF

Comme pour les droits d'enregistrements, malgré une hausse constatée en 2016 due à des recettes exceptionnelles, une hypothèse prudente amène à reconduire un montant légèrement supérieur à celui constaté en 2016, soit un montant de 400 millions de francs pour le BP 2017.

Contribution de sécurité immobilière :

200 MF

La contribution de sécurité immobilière est perçue depuis le 1er janvier 2013, en substitution des salaires versés au conservateur des hypothèques pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière. Comme pour les droits d'enregistrements, malgré une hausse constatée en 2016 dû à des recettes exceptionnelles, une hypothèse prudente nous amène à reconduire un montant légèrement supérieur à celui constaté en 2015, soit un montant de 200 millions de francs pour le BP 2017.

Droits de timbre :

200 MF

La vente des timbres fiscaux est stable, pour un montant d'environ 200 millions de francs sur les dernières années, par conséquent cette prévision est reconduite pour 2017.

Taxe sur les spectacles et sur les produits des jeux (principal):

35 MF

On assiste à une diminution du rendement de cette taxe. Par conséquent, une prévision de 35 millions de francs est proposée pour 2017.

Taxe de consommation intérieure :

560 MF

Toute personne qui récolte, fabrique, prépare ou conditionne des produits à base d'alcool (vin, cidre, bières...) est soumise à cette taxe qui varie de 13 F.CFP le litre à 3049 F.CFP le litre pour les alcools forts (eau de vie, Whisky...)

Cette recette est relativement constante. Le montant proposé au BP 2016 est reconduit pour 2017.

Droits de licence (principal):

140 MF

Le montant proposé au BP 2016 est reconduit pour 2017.

Services des douanes

43 147 000 000 F

Les droits de douane

6 000 MF

Le droit de douane est perçu sur les marchandises non originaires de l'Union Européenne. En 2015, son rendement (6 770 MF) était en augmentation de 2% par rapport à l'année précédente. Sur les neuf premiers mois de l'année 2016, cette tendance ne s'est pas confirmée car le rendement sur cette période est en baisse de 9,4% par rapport à 2015.

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Cette baisse conséquente est essentiellement motivée par une réorientation des approvisionnements de la Nouvelle-Calédonie via la France et l'Union Européenne.

Considérant la relative inertie de tels mouvements mais aussi la baisse globale de la valeur des importations, le produit du droit de douane est estimé à 6 000 MF pour 2017.

La taxe générale à l'importation (TGI)

19 000 MF

La taxe générale à l'importation (TGI) est la taxe au produit le plus élevé.

En 2015, elle a rapporté 19 317 MF, en hausse de 4% par rapport à 2014.

En revanche sur les neuf premiers mois de 2016, une baisse de rendement de près de 4% est constatée par rapport à 2015. Fin septembre 2016, les recettes de la TGI ne s'élèvent en effet qu'à 13 535 MF contre 14 089 MF en 2015 à la même période.

Pour 2017, le rendement attendu de la TGI est estimée à 19 000 MF.

La taxe de consommation sur les produits importés (TCI)

1 750 MF

La taxe de consommation sur les produits importés (TCI) s'applique sur les tabacs, les alcools et les armes. En 2015 son rendement (1 876 MF) était en baisse de -6,7% par rapport à l'exercice 2014. Fin septembre 2016, le rendement cumulé de la TCI est de 1 170 MF, en baisse de -3,9 % par rapport à la même période en 2015.

Pour 2017, la prévision des recettes générées par la TCI s'établit à 1 750 MF.

La taxe de péage (TP-Budget de la Nouvelle-Calédonie)

306 MF

La taxe de péage (TP) est une taxe d'approche, perçue sur les marchandises importées par voie maritime. Elle entre pour 20% dans le budget de la Nouvelle-Calédonie.

En 2015, le rendement de la taxe de péage pour la Nouvelle-Calédonie est resté stable (+1,9 % par rapport à l'exercice précédent).

Cette tendance ne s'est pas confirmée sur les neuf premiers mois de 2016 : une baisse de -7,4% est constatée par rapport à la même période de 2015, cohérente avec la baisse observée des importations en valeur depuis début 2016.

Le niveau des recettes de la TP pour la Nouvelle-Calédonie attendues pour 2017 s'établit à 305 MF.

La taxe sur les produits pétroliers non-affectée (TPP 5 700 MF) et la taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP 2 300 MF)

La TPP et la TAPP sont des taxes spécifiques dont le calcul est déconnecté de la valeur de la marchandise importée. Depuis le 1^{er} février 2013, une partie du produit de la TPP est affectée au SMTI et au SMTU.

La TPP non-affectée :

De 2014 à 2015, le rendement de la TPP (hors SMTI-SMTU) a baissé de -1,8%.

En 2015, la TPP a rapporté 5 496 MF.

Sur les neuf premiers mois de 2016, le rendement de la TPP (hors SMTI-SMTU) est de 4 255 MF, soit une augmentation de 4,3% par rapport à 2015.

La hausse du taux de la TPP sur le gazole (+4,5 F/litre) votée au Congrès en septembre 2015 a eu un impact sur le rendement de cette taxe en 2016.

La TAPP :

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

De 2014 à 2015, le rendement de la TAPP a baissé de -1,4%.

En 2015, la TAPP a rapporté 2 265 MF.

Sur les neuf premiers mois de 2016, le montant de TAPP collectée est égal à 1 694 MF soit une hausse de 1,1% par rapport à 2015.

Le rendement global attendu s'établirait donc à 5 700 MF pour la TPP et à 2 300 MF pour la TAPP.

La taxe de base à l'importation (TBI)

7 000 MF

La taxe de base à l'importation (TBI) est perçue sur la majorité des marchandises importées par voie maritime.

En 2015, les recettes constatées se sont élevées à 7 332 MF et se sont révélées supérieures à la prévision du BP 2015 (+ 7,8%).

Sur les neuf premiers mois de 2016, le montant des recettes relatives à la TBI a atteint 5 082 MF et révèle une baisse de -4,9% par rapport à 2015.

A l'instar de la baisse du rendement du droit de douane, mais surtout de la T.G.I qui n'est pas affectée par le mouvement de réaffectation des approvisionnements qui touche le droit de douane, la baisse du rendement de la TBI peut s'expliquer par la baisse conséquente de la valeur CAF des importations (-13%) sur cette période de 2016.

Compte tenu de ce paramètre, le niveau des recettes de la TBI attendu pour 2017 est établi à hauteur de 7 000 MF.

La taxe conjoncturelle de protection des productions locales (TCPPL)

750 MF

La taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) est perçue sur les marchandises importées qui concurrencent directement la production locale.

En 2015, le rendement de cette taxe évaluée à 949 MF est en progression (+5,8%) par rapport à 2014 (897 MF).

Toutefois de janvier à septembre 2016, le rendement de cette taxe accuse un recul de -23,8% par rapport à 2015.

Les recettes relatives à la TCPPL attendues pour 2017 sont de 750 MF.

Le droit de navigation intérieure (DNI)

16 MF

En 2015, les recettes collectées au titre de la taxe de navigation intérieure se sont élevées à 16,9 MF soit une baisse de -1,4% par rapport à 2014.

En 2016, sur les neuf premiers mois, son rendement atteint 12 MF soit une hausse de 10,6% par rapport à la même période de 2015.

Les prévisions pour 2017 s'établissent à 16 MF.

Le droit de port (hors-Nouméa)

75 MF

Le droit de port est perçu sur les navires de tous types entrant dans les ports de Nouvelle-Calédonie. Il est affecté pour partie au port autonome (pour les navires utilisant ses installations), et au budget de la Nouvelle-Calédonie dans les autres cas.

En 2015, le rendement du droit de port hors-Nouméa s'est élevé à 72,8 MF soit une hausse 17,5% par rapport à 2014.

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Sur les neuf premiers mois de 2016, cette tendance à la hausse est confirmée car son rendement est supérieur à celui de 2015 sur la même période (+5,3%) et correspond à l'évolution du trafic.

Pour 2017, les recettes attendues s'élèvent à 75 MF.

Le droit de quai (hors-Nouméa)

250 MF

Le droit de quai hors-Nouméa est perçu pour le budget de la Nouvelle-Calédonie pour les marchandises embarquées ou débarquées dans les autres ports de Nouvelle-Calédonie.

En 2015, le montant des recettes du droit de quai hors-Nouméa s'est élevé à 225 MF soit une hausse de 5,7 % par rapport à 2014.

A l'instar de la situation du droit de port hors-Nouméa, cette tendance à la hausse se confirme depuis le début de l'année 2016, car au 30/09/2016, le montant cumulé de cette taxe est supérieur à 21,5 % par rapport à 2015 sur la même période.

En 2017, les prévisions s'établissent à 250 MF.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2015	Budget 2016	CA au 31/10	% CA au 31/10	BP 2017	% budg16 / BP17
P. DUNOYER						
A0103-01 : Recettes fiscales						
Fonctionnement	0	0	0		500 000	
A0103-02 : Dépenses fiscales						
Fonctionnement	0	19 253 483 259	4 868 059 129	25%	3 999 500 000	-79%

Les dépenses par nature

	CA 2015	Budget 2016	CA au 31/10	% CA au 31/10	BP 2017	% budg16 / BP17
Fonctionnement	0	19 253 483 259	4 868 059 129	25%	4 000 000 000	-79%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	13 203 483 259	0	0%	0	-100%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	700 000 000	352 622 475	50%	0	-100%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	5 350 000 000	4 515 436 654	84%	4 000 000 000	-25%
Total général	0	19 253 483 259	4 868 059 129	25%	4 000 000 000	-79%

Action A0103-01 : Recettes fiscales

Direction des services fiscaux (DSF)

500 000 F

Il est proposé 500 000 F d'annulation de titre sur exercice antérieur correspondant à des chèques impayés relatif à l'impôt sur les sociétés.

Action A0103-02 : Dépenses fiscales

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

3 999 500 000 F

Il est proposé 4 000 MF de dépenses de restitutions sur impôts et taxes. Il s'agit de :

- restitutions sur impôts de l'assiette de répartition
- restitution sur droits d'enregistrements - timbres
- dégrèvements sur recouvrements paierie
- détaxes sur marchandises en duty free
- Autres restitutions et dégrèvements

Programme P0104 Régie des tabacs

Recettes : 8 633 000 000 F
Dépenses : 2 020 410 000 F

Enjeux et contexte

Direction des services fiscaux (DSF)

Le résultat net de la régie des tabacs (produit de la vente de tabacs déduction faite des charges de fonctionnement de la régie et de l'achat de tabac) est un élément constitutif de l'assiette du budget de répartition. Il s'établit pour 2017 à 6 612,6 MF en diminution de 8,8% par rapport aux prévisions du budget 2016.

La prévision de recettes de la régie est basée sur une diminution des ventes de tabacs liée notamment à l'augmentation des prix intervenue en septembre 2015.

Les recettes

	CA 2015	Budget 2016	CA au 31/10	% CA au 31/10	BP 2017	% budg16 / BP17
P. DUNOYER						
A0104-02 : Vente de tabacs	0	9 356 000 000	7 465 440 728	80%	8 633 000 000	-8%

Action A0104-02 : Vente de tabacs

Direction des services fiscaux (DSF)

8 233 000 000 F

Les prix de vente du tabac ont évolué fortement en septembre 2015, ce qui a eu un impact sur les quantités vendues qui ont diminuées en 2016 de 7%.

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017*
Chiffre d'affaires	11 000	11 900	11 900	16 300	14 860
TAT3S	2 970	3 100	3 100	7 344	6 627
Produit du monopole	8 030	8 800	8 800	8 956	8 233
Achats et frais	1 800	1 845	1 845	1 845	1 620
Résultat net	6 230	6 955	6 955	7111	6 613

*Postulat : Baisse de 5 % des quantités vendues sur 2017

1 – Le prix de revient unitaire

L'achat de tabac auprès des fournisseurs extérieurs à la Nouvelle-Calédonie fait l'objet de marchés publics qui fixent les prix. Ces prix progressent en moyenne de 1 à 2% par an. Néanmoins, compte tenu des évolutions quantitatives constatées en 2016 qui devrait avoir une incidence à la baisse sur les quantités vendues et donc achetées, le montant des « Achats et frais » envisagé pour 2017 est à la baisse pour atteindre 1 570 millions de francs en 2017.

2 – Les quantités achetées

Après avoir progressé de 3% sur de nombreuses années, la consommation de tabac marque une baisse de plus de 7% sur l'année 2016 par rapport à la même période de l'année précédente.

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

400 000 000 F

Il s'agit de prendre en compte la variation du stock de tabacs : annulation du stock initial au 01/01/2016 et de la constatation du stock final au 31/12/2016 (400 MF). La prévision se base sur une variation nulle du stock de tabacs et sur la dernière constatation connue de stock.

Une inscription de 400 MF est ainsi effectuée en recettes et en dépenses.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2015	Budget 2016	CA au 31/10	% CA au 31/10	BP 2017	% budg16 / BP17
P. DUNOYER						
A0104-01 : Fonctionnement de la régie des tabacs						
Fonctionnement	0	1 699 981 500	1 418 815 991	83%	1 620 410 000	-5%
A0104-02 : Vente de tabacs						
Fonctionnement	0	724 273 293	0	0%	400 000 000	-45%

Les dépenses par nature

	CA 2015	Budget 2016	CA au 31/10	% CA au 31/10	BP 2017	% budg16 / BP17
Fonctionnement	0	2 424 254 793	1 418 815 991	59%	2 020 410 000	-17%
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	0	1 972 554 793	1 369 649 656	69%	1 568 710 000	-20%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0	51 700 000	49 166 335	95%	51 700 000	0%
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	400 000 000	0	0%	400 000 000	0%
Total général	0	2 424 254 793	1 418 815 991	59%	2 020 410 000	-17%

Action A0104-01 : Fonctionnement de la régie des tabacs

Direction des ressources humaines (DRH)

50 000 000 F

Le budget proposé correspond aux dépenses de personnels des agents affectés à la régie des tabacs (6 ETP).

Direction des services fiscaux (DSF)

1 570 410 000 F

Cette action correspond aux dépenses de fonctionnement de la régie locale des tabacs. Le budget 2017 à hauteur de 1 570 MF sont prévues et ventilées comme suit : 1 558 MF d'achat de tabacs et 12 MF de fonctionnement (hors personnel) dont environ 6,1 MF d'électricité et 5,3 MF de frais divers.

Le coût d'achat des tabacs augmentent annuellement d'environ 1% par an ce qui pourrait être comparé au niveau de l'inflation en Nouvelle Calédonie. Si la baisse de la consommation des tabacs (- 9%) constatée depuis la dernière augmentation des prix en septembre 2015 se confirme, le volume des achats devrait légèrement diminuer en 2017.

Action A0104-02 : Vente de tabacs

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

400 000 000 F

Il s'agit de l'inscription en recette de la prise en compte de la variation du stock de tabacs.

Programme P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes

Recettes : 0 F
Dépenses : 116 357 000 000 F

Enjeux et contexte

L'assiette du budget de répartition servant au calcul des dotations des collectivités est constituée des recettes fiscales nettes majorées du résultat net de la régie des tabacs et minorées des dépenses fiscales liées aux recettes non acquises (dégrèvements, admissions en non-valeur, provisions pour créances irrécouvrables, restitutions).

Elle s'établit pour 2017 à 116 357 MF (soit 109 557 MF de recettes fiscales nettes + 6 800 MF de résultat net de la régie des tabacs). Ce montant est en recul de -0,9% par rapport aux prévisions du budget 2016.

La création du budget annexe de répartition permet désormais d'inscrire en dépense la quote-part de l'assiette de répartition versée au budget propre de la Nouvelle-Calédonie, non identifiée en tant que telle auparavant dans le budget principal.

Les dépenses

Les dépenses par action

	CA 2015	Budget 2016	CA au 31/10	% CA au 31/10	BP 2017	% budg16 / BP17
P. DUNOYER						
A0105-01 : Dotations aux Provinces						
Fonctionnement	0	68 776 106 729	65 517 612 374	95%	64 578 135 000	-6%
A0105-02 : Dotations aux Communes						
Fonctionnement	0	22 609 910 727	20 691 149 030	92%	20 728 722 510	-8%
A0105-03 : Dotations Nouvelle-Calédonie						
Fonctionnement	0	34 242 838 721	0	0%	31 050 142 490	-9%

Les dépenses par nature

	CA 2015	Budget 2016	CA au 31/10	% CA au 31/10	BP 2017	% budg16 / BP17
Fonctionnement	0	125 628 856 177	86 208 761 404	69%	116 357 000 000	-7%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	125 628 856 177	86 208 761 404	69%	116 357 000 000	-7%
Total général	0	125 628 856 177	86 208 761 404	69%	116 357 000 000	-7%

Action A0105-01 : Dotations aux Provinces

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

64 578 135 000 F

L'assiette nette du budget de répartition (116 357 MF) induit des dotations aux provinces en baisse de 0,9% par rapport au BP 2016.

La dotation de fonctionnement se monte à 59 923,9 MF et se répartie comme suit :

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

Dotation de fonctionnement	Dotation 2015 après réajustement au BS 2016	Dotation prévisionnelle 2016	BP 2017	Evolution 2017/2016
Province Sud 50 %	31 955 822 439	30 236 479 150	29 961 927 500	-274 551 650
Province Nord 32 %	20 451 726 361	19 351 346 656	19 175 633 600	-175 713 056
Province des Iles Loyauté 18 %	11 504 096 078	10 885 132 494	10 786 293 900	-98 838 594
TOTAL	63 911 644 878	60 472 958 300	59 923 855 000	-549 103 300

La dotation d'équipement se monte à 4 654,8 MF et se répartie comme suit :

	Dotation 2015 après réajustement au BS 2016	Dotation prévisionnelle 2016	BP 2017	Evolution 2017/2016
Province Sud 40 %	1 985 604 501	1 878 771 520	1 861 712 000	-17 059 520
Province Nord 40 %	1 985 604 501	1 878 771 520	1 861 712 000	-17 059 520
Province des îles Loyauté 20 %	992 802 251	939 385 760	930 856 000	-8 529 760
TOTAL	4 964 011 253	4 696 928 800	4 654 280 000	-42 648 800

Action A0105-02 : Dotations aux Communes

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

20 728 722 510 F

<i>En XPF</i>	Dotation 2015 après réajustement au BS 2016	Dotation prévisionnelle 2016	BP 2017	Evolution 2017/2016
Fonctionnement	19 856 045 010	19 856 045 010	19 856 045 010	0
Equipement	930 752 110	880 674 150	872 677 500	-7 996 650
Part Etat	0	0	0	0
TOTAL	20 786 797 120	20 736 719 160	20 728 722 510	-7 996 650

FIP fonctionnement

Conformément à l'article 49 de la loi organique du 19 mars 1999, le montant du FIP fonctionnement 2016 représente 16% de l'assiette des dotations (116 357 MF), soit 18 617,1 MF.

L'article 49 prévoit cependant un « effet cliquet » en précisant que « le montant définitif de la quote-part versée au fonds est chaque année au moins équivalent au montant définitif de la quote part versée au fonds au titre de l'année précédente ».

Le montant du FIP 2017 doit par conséquent être majoré de 1 238,9 MF pour atteindre 19 856 MF correspondant au montant définitif versé au titre de l'exercice 2015. Pour rappel, la dotation du FIP fonctionnement 2016 a été majorée de 132 MF au budget supplémentaire 2016 pour s'ajuster au montant définitif 2015.

Par conséquent, le montant du FIP fonctionnement 2017 correspond en réalité à 17,06% des recettes de l'assiette de répartition.

FIP Investissement

Pour 2017, la quote-part représentera 0,75% des recettes fiscales définies précédemment (minimum légal à 0,5 %), soit 872,67 MF. Elle est en diminution de 0,9% par rapport au BP 2016.

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

Action A0105-03 : Dotations Nouvelle-Calédonie

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

31 050 142 490 F

La quote-part des recettes de l'assiette de répartition définie précédemment qui revient à la Nouvelle-Calédonie pour le financement de son budget propre est en théorie de 27,75 %, soit 32 289 MF.

Toutefois, eu égard à « l'effet cliquet » du FIP fonctionnement 2016 des communes, cette quote part est ramenée à 26,95 % en 2016, soit un montant de 31 050 MF en diminution de 599,2 MF par rapport à 2016 (- 1,9 %).

Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics

Synthèse par chapitre et par programme				
	Programme P0103 Assiette fiscale de répartition	Programme P0104 Régie des tabacs	Programme P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes	Total général
Fonctionnement				
Recettes	113 744 410 000	8 633 000 000		122 377 410 000
930		8 233 000 000		8 233 000 000
940	64 562 410 000			64 562 410 000
941	49 182 000 000			49 182 000 000
945		400 000 000		400 000 000
Dépenses	4 000 000 000	2 020 410 000	116 357 000 000	122 377 410 000
930	500 000	1 620 410 000		1 620 910 000
940	3 574 500 000			3 574 500 000
941	425 000 000			425 000 000
942			85 306 857 510	85 306 857 510
943			31 050 142 490	31 050 142 490
945		400 000 000		400 000 000

**Mission 1 : Relations financières avec les collectivités locales
et établissements publics**

<u>Synthèse par nature et par programme</u>				
	Programme P0103 Assiette fiscale de répartition	Programme P0104 Régie des tabacs	Programme P0105 Dotations aux Provinces et aux Communes	Total général
Fonctionnement				
Recettes	113 744 410 000	8 633 000 000		122 377 410 000
(70) produits des services, du domaine et ventes diverses		8 233 000 000		8 233 000 000
(73) impôts et taxes	113 744 410 000			113 744 410 000
opérations d'ordre (dotations/provisions)		400 000 000		400 000 000
Dépenses	4 000 000 000	2 020 410 000	116 357 000 000	122 377 410 000
Autres charges de fonctionnement		1 960 405 000		1 960 405 000
Charges de personnel		51 700 000		51 700 000
Charges exceptionnelles	4 000 000 000			4 000 000 000
Charges fixes de fonctionnement		8 305 000		8 305 000
Contributions obligatoires			85 306 857 510	85 306 857 510
Subventions, participations et autres charges d'activité			31 050 142 490	31 050 142 490

Annexe
Délibération relative au budget primitif
annexe de répartition de la
Nouvelle-Calédonie – exercice 2017

BP 2017



**Délibération n° 210 du 28 décembre 2016
relative au budget primitif annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie - exercice
2017**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du
19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle
administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions
diverses relatives à ce territoire ;
Vu le code des impôts de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 174 du 19 octobre 2016 relative au débat d'orientation budgétaire
pour l'exercice 2017 ;
Vu la délibération n° 79 du 29 octobre 2015 portant création du budget de répartition au
budget de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2016-2713/GNC du 6 décembre 2016 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 133/GNC du 6 décembre 2016 ;
Entendu le rapport n° 267 du 14 décembre 2016 de la commission des finances et du
budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, pour
l'exercice 2016, à percevoir les impôts, droits et taxes de toute nature tels que définis dans le
code des impôts de Nouvelle-Calédonie, dans les délibérations douanières et toute autre loi
du pays ou délibération en vigueur au 31 décembre 2016 ou qui entreront en vigueur au
cours de l'exercice 2017.

Article 2 : Le budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice
2017 est arrêté par chapitre en recettes et dépenses (mouvements budgétaires) à la somme
de CENT VINGT-DEUX MILLIARDS TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLIONS
QUATRE CENT DIX MILLE FRANCS PACIFIQUE (122 377 410 000 F CFP).

Dont :

- ZERO FRANCS PACIFIQUE (0 FCFP) en section d'investissement, et
- CENT VINGT-DEUX MILLIARDS TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLIONS
QUATRE CENT DIX MILLE FRANCS PACIFIQUE (122 377 410 000 F CFP) en section de
fonctionnement.

Article 3 : Les quotes-parts versées aux communes au titre de l'article 49 de la loi
organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, sont
définies comme suit :

- Fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes : 17,06 %, soit DIX-NEUF MILLIARDS HUIT CENT CINQUANTE-SIX MILLIONS QUARANTE-CINQ MILLE DIX FRANCS PACIFIQUE (19 856 045 010 FCFP) ;

- Fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes : 0,75 %, soit HUIT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS FRANCS PACIFIQUE (872 677 500 F CFP).

Les quotes-parts versées aux provinces au titre de l'article 181 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, sont définies comme suit :

- Dotation de fonctionnement : 51,5 %, soit CINQUANTE-NEUF MILLIARDS NEUF CENT VINGT-TROIS MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE FRANCS PACIFIQUE (59 923 855 000 F CFP) ;

- Dotation d'équipement : 4 %, soit QUATRE MILLIARDS SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE FRANCS PACIFIQUE (4 654 280 000 F CFP).

Article 4 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité, à procéder à des virements de crédits entre sous chapitres ou articles ou programmes ou opérations à l'intérieur d'un même chapitre ou sous chapitre du budget. Ces virements feront l'objet d'états récapitulatifs transmis pour information à la commission des finances et du budget.

Article 5 : Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), l'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à des virements entre chapitres d'une même section. Il informe le congrès de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Article 6 : Les recettes fiscales excédentaires du budget 2017, imputables à une estimation des recettes de l'IS35 inférieure aux réalisations, et qui ne sont pas réparties aux provinces et aux communes seront inscrites en provision au titre du fonds pour les générations futures. Cette provision sera constatée à la clôture de l'exercice 2016 et confirmée lors de l'adoption du budget supplémentaire 2017.

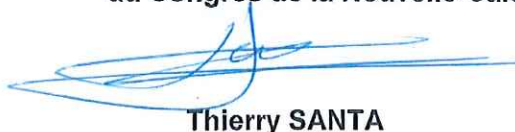
Article 7 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, à la clôture de l'exercice, à provisionner, autant que de besoin, le reliquat de crédits disponibles sur les articles 6721 « restitutions sur taxes – contributions directes », 6722 « restitutions sur taxes – droits et taxes à l'importation », 6723 « restitutions sur taxes – droits d'enregistrement et de timbre », 6724 « restitutions sur taxes – impôts et taxes liés aux activités de service », et 65411 « créances fiscales admises en non-valeur ».

Article 8 : En vue de mettre fin à un litige en évitant une procédure contentieuse, le gouvernement est habilité à prendre un arrêté approuvant une transaction avec un tiers et autorisant le président du gouvernement à signer ladite transaction.

Article 9 : La présente délibération sera transmise haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 28 décembre 2016.

**Le Président
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie**



Thierry SANTA

COLLECTIVITE : NOUVELLE-CALEDONIE

M 52 adaptée à la Nouvelle-Calédonie

BUDGET PRIMITIF
ANNEXE DE REPARTITION

Voté par fonction

Budget primitif 2017 voté

DBAF

• 6 JAN. 2017

CE - 3120 -

CE - 3120 -



A vertical collage of 15 images showing various scenes from the 2008 Beijing Olympics. The images include: 1. The exterior of the Beijing National Stadium (Bird's Nest). 2. A close-up of the Olympic torch being lit. 3. A close-up of the Olympic torch. 4. A close-up of the Olympic torch. 5. A close-up of the Olympic torch. 6. A close-up of the Olympic torch. 7. A close-up of the Olympic torch. 8. A close-up of the Olympic torch. 9. A close-up of the Olympic torch. 10. A close-up of the Olympic torch. 11. A close-up of the Olympic torch. 12. A close-up of the Olympic torch. 13. A close-up of the Olympic torch. 14. A close-up of the Olympic torch. 15. A close-up of the Olympic torch.

BP 2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE : NOUVELLE CALEDONIE

POSTE COMPTABLE DE LA PAIRIE DE NOUVELLE CALEDONIE

BUDGET : 03 Budget repartit Exercice 2017

M 52 adaptée à la NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET PRIMITIF

Voté par fonction

ANNEE 2017

Demande effectuée le 30/12/2016

Exprimé en CFP (XPF)

SOMMAIRE

Page		Page			
	<u>I - Informations générales</u> Informations statistiques et fiscales		<u>IV - ANNEXES</u>	<u>joint</u>	<u>sans objet</u>
	<u>I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées</u>		Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		
	<u>II - Présentation générale du budget</u> Vue d'ensemble du budget 1 - Budget -Récapitulation par groupes fonctionnels 2 - Equilibre financier du budget 3 - Balance générale du budget		Eléments de bilan - Etat de la dette Eléments de bilan - Etat des immobilisations Eléments de bilan - Prêts - Etat des provisions - Etat de répartition des charges Etat des engagements donnés - Engagements reçus Opérations d'ordre de section à section - Etat des méthodes utilisées Détail des opérations pour compte des tiers Etat de recettes grevées d'une affectation speciale Etat du personnel Liste des syndicats mixtes et ententes - Etat des concours aux associations Décisions en matière de taux de contributions directes - Signatures		
	<u>III - Vote du budget</u> A - Section d'investissement Vue d'ensemble 90 - Opérations ventilées 92 - Opérations non ventilées 95 - Opérations sans réalisation B - Section de fonctionnement Vue d'ensemble 93 - Opérations ventilées 94 - Opérations non ventilées 95 - Dépenses sans réalisation				

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	122 377 410 000	122 377 410 000
TOTAL DU BUDGET	122 377 410 000	122 377 410 000

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT	121 977 410 000	400 000 000	121 977 410 000	400 000 000
BUDGET	121 977 410 000	400 000 000	121 977 410 000	400 000 000

(1)Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS							1
SECTION	POUR INFORMATION		VOTE DE L'ASSEMBLEE OU DU CONGRES	DONT DEPENSES IMPREVUES	DONT NON VENTILE	DONT 0 ADMINISTRATION GENERALE	1 SECURITE ET ORDRE PUBLIC
	BUDGET PRECEDENT (1)	PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT OU DU PRESIDENT (2)					
AP VOTEES							
AE VOTEES							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES - En AP/CP - Hors AP/CP							
92 OPERATIONS NON VENTILEES 924 Opération pour le compte de tiers							
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES - Recettes affectées							
92 OPERATIONS NON VENTILEES: - Autres opérations non ventilées 924 Opération pour le compte de tiers							
954 Produits de cession d'immobilisation							
951 Virement de la section de fonctionnement							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	124 873 220 000	122 377 410 000	122 377 410 000		120 756 500 000	1 620 910 000	
93 OPERATIONS VENTILEES - en AE/CP - hors AE/CP	1 700 000 000 1 700 000 000	1 620 910 000 1 620 910 000	1 620 910 000 1 620 910 000			1 620 910 000 1 620 910 000	
94 OPERATIONS NON VENTILEES 953 Virement à la section d'investissement	123 173 220 000	120 756 500 000	120 756 500 000		120 756 500 000		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	124 873 220 000	122 377 410 000	122 377 410 000		114 144 410 000	8 233 000 000	
93 OPERATIONS VENTILEES	8 956 000 000	8 233 000 000	8 233 000 000			8 233 000 000	
94 OPERATIONS NON VENTILEES	115 917 220 000	114 144 410 000	114 144 410 000		114 144 410 000		

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
	1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)							1
SECTION	2 ENSEIGNEMENT	3 CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS	4 SANTE	5 PROTECTION ET ACTION SOCIALE	6 TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 TRANSPORTS ET COMMUNICATION	9 ECONOMIE
AP VOTEES								
AE VOTEES								
DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
90 OPERATIONS VENTILEES								
- En AP/CP								
- Hors AP/CP								
92 OPERATIONS NON VENTILEES								
924 Opération pour le compte de tiers								
RECETTES D'INVESTISSEMENT								
90 OPERATIONS VENTILEES								
- Recettes affectées								
92 OPERATIONS NON VENTILEES:								
- Autres opérations non ventilées								
924 Opération pour le compte de tiers								
954 Produits de cession d'immobilisation								
951 Virement de la section de fonctionnement								
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
93 OPERATIONS VENTILEES								
- en AE/CP								
- hors AE/CP								
94 OPERATIONS NON VENTILEES								
953 Virement à la section d'investissement								
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
93 OPERATIONS VENTILEES								
94 OPERATIONS NON VENTILEES								

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (A - INVESTISSEMENT)	2 - A

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées		
900 Administration générale		
901 Sécurité et ordre public		
902 Enseignement		
903 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
904 Santé		
905 Protection et action sociale		
906 Travail, emploi et formation professionnelle		
907 Aménagement, environnement		
908 Transports et communication		
909 Economie		
92 Opérations non ventilées		
921 Taxes non affectées		
922 Dotations et participations		
923 Dettes et autres opérations financières		
924 Opération pour le comptes des tiers		
95 Opérations sans réalisations		
954 Produit des cessions d'immobilisations		
TOTAL		

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'interieur de la section)		
926 Transfert entre sections		
951 Virement de la section de fonctionnement		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926+951) - D926	
--	--

TOTAL DE LA SECTION	
----------------------------	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (B - FONCTIONNEMENT)	2 - B

SECTION DE FONCTIONNEMENT
OPERATIONS REELLES ET MIXTES

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Opérations ventilées	1 620 910 000	8 233 000 000
930 Administration générale	1 620 910 000	8 233 000 000
931 Sécurité et ordre public		
932 Enseignement		
933 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
934 Santé		
935 Protection et action sociale		
936 Travail, emploi et formation professionnelle		
937 Aménagement, environnement		
938 Transports et communication		
939 Economie		
94 Opérations non ventilées	120 756 500 000	114 144 410 000
940 Impositions directes	3 574 500 000	64 562 410 000
941 Autres impôts et taxes	425 000 000	49 182 000 000
942 Dotations et participations non affectées	85 306 857 510	
943 Opérations financières	31 050 142 490	
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus		
945 Provisions et autres opérations mixtes	400 000 000	400 000 000
TOTAL HORS CHARGES TRANSFEREES	122 377 410 000	122 377 410 000

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transfert entre sections		
953 Virement à la section d'investissement		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946+953) - R946	
---	--

TOTAL DE LA SECTION	122 377 410 000	122 377 410 000
----------------------------	------------------------	------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (DEPENSES)	3

DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
	Dépenses d'investissement - Total			
	Sous total des opérations réelles et mixtes			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors 204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
	Sous total des opérations d'ordre			
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

	FONCTIONNEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
	Dépenses de fonctionnement - Total	124 873 220 000	122 377 410 000	122 377 410 000
	Sous total des opérations réelles et mixtes	124 873 220 000	122 377 410 000	122 377 410 000
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 648 700 000	1 568 710 000	1 568 710 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	51 300 000	51 700 000	51 700 000
014	ATTENUATION DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES D ACTIVITE	117 423 220 000	116 357 000 000	116 357 000 000
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 350 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	400 000 000	400 000 000	400 000 000
	Sous total des opérations d'ordre			
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (RECETTES)	3

RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
	Recettes d'investissement - Total			
	Sous total des opérations réelles et mixtes			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (1)			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
	Sous total des opérations d'ordre			
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			

	FONCTIONNEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
	Recettes de fonctionnement - Total	124 873 220 000	122 377 410 000	122 377 410 000
	Sous total des opérations réelles et mixtes	124 873 220 000	122 377 410 000	122 377 410 000
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	8 956 000 000	8 233 000 000	8 233 000 000
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	65 825 000 000	64 562 000 000	64 562 000 000
73	IMPOTS, DROITS ET TAXES (hors c/731)	49 692 220 000	49 182 410 000	49 182 410 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS D ACTIVITE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
013	ATTENUATION DE CHARGES			
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	400 000 000	400 000 000	400 000 000
	Sous total des opérations d'ordre			
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

(1) Exceptionnellement, les comptes 20,21,23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(3) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget (crédits de paiement afférents à une AP/AE ou crédits de paiement hors AP/AE) :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:

204 - Subventions d'équipements versées

656 - Participations

657 - Subventions

674 - Subventions exceptionnelles (sauf 67481 - Remises gracieuses sur dettes fiscales et 67487 - Autres remises gracieuses)

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

III - L'assemblée délibérante autorise le(s) président(s) à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel, les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section.

paiement de chapitre à chapitre.

V - La comparaison s'effectue par rapport au budget : primitif de l'exercice précédent

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AP lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 90	Opérations ventilées				
900	ADMINISTRATION GENERALE				
901	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
902	ENSEIGNEMENT				
903	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
904	SANTE				
905	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
906	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT				
908	TRANSPORTS ET COMMUNICATION				
909	ECONOMIE				
Groupe 92	Opération non ventilées				
921	TAXES NON AFFECTEES				
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES				
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES				
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
Groupe 95	Opérations sans réalisation				
950	DEPENSES IMPREVUES				
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
TOTAL des groupes fonctionnels					

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations de programmes votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AP

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 900

CHAPITRE 900 - ADMINISTRATION GENERALE							AP(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 901

CHAPITRE 901 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC							AP(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT				AP =
Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE	
DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				
Dans le cadre d'une AP-CP				
Hors AP-CP				
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS				
Vote de l'assemblée délibérante				
Recettes affectées				
PRESENTATION CROISEE				
DEPENSES				
RECETTES				
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES				

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Dans le cadre d'une AP-CP		
Hors AP-CP		

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante		
Recettes affectées		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		
RECETTES		

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 904

CHAPITRE 904 - SANTE							AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres
(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
--	---------	-----------------------	--	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote dde l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE						AP =
Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Vote dde l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES						
RECETTES						
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 906

CHAPITRE 906 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L"ENERGIE	3 GESTION DE L"EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	--	-------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						
RECETTES						

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---------------------------------------	-----------------	--------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			
RECETTES			

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE						AP =
Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES						
RECETTES						
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 921
Détail par articles	A 922

CHAPITRE 921 - TAXES NON AFFECTEES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 922 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES	

(1) Reversement de dotations (trop perçu)

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 924
Détail par aticles	

CHAPITRE 924 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

OPERATION		DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chap 924+	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée(3)	Vote de l'assemblée délibérante(3)	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée (3)	Vote de l'assemblée délibérante(3)
Total des opérations	924						

(1) Voir détail p.IV Annexes

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 - OPERATIONS PATRIMONIALES(1)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (2)	
	RECETTES (2)	

(1) Intégrations et sorties d'actif - opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES DE L'EXERCICE (1)	
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	
	<i>Charges transférées</i>	
	RECETTES DE L'EXERCICE (2)	

(1) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT	A951
95 OPERATIONS SANS REALISATIONS	A954

RECETTES

951
<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante

RECETTES

954
PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
Vote de l'assemblée délibérante

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AE lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 93	Opérations ventilées			1 620 910 000	8 233 000 000
930	ADMINISTRATION GENERALE			1 620 910 000	8 233 000 000
931	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
932	ENSEIGNEMENT				
933	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
934	SANTE				
935	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
936	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT				
938	TRANSPORTS ET COMMUNICATION				
939	ECONOMIE				
Groupe 94	Opérations non ventilées			120 756 500 000	114 144 410 000
940	IMPOSITIONS DIRECTES			3 574 500 000	64 562 410 000
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES			425 000 000	49 182 000 000
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			85 306 857 510	
943	OPERATIONS FINANCIERES			31 050 142 490	
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS				
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES			400 000 000	400 000 000
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
952	DEPENSES IMPREVUES				
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
TOTAL des groupes fonctionnels				122 377 410 000	122 377 410 000

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations d'engagement votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AE

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 930

CHAPITRE 930 - ADMINISTRATION GENERALE							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
	Vote de l'assemblée délibérante		1 620 910 000					1 620 910 000
	Dans le cadre d'une AP-CP							
	Hors AP-CP		1 620 910 000					1 620 910 000
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
	Vote de l'assemblée délibérante		8 233 000 000					8 233 000 000
	Recettes affectées		8 233 000 000					8 233 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			1 620 910 000					1 620 910 000
602	ACHATS STOCKES - AUTRES APPROVISIONNEMENTS		1 558 390 000					1 558 390 000
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		6 470 000					6 470 000
613	LOCATIONS		40 000					40 000
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		640 000					640 000
618	DIVERS		60 000					60 000
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE		1 700 000					1 700 000
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		1 500 000					1 500 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		50 000					50 000
624	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS		50 000					50 000
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS		10 000					10 000
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		300 000					300 000
628	DIVERS		1 200 000					1 200 000
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL		37 350 000					37 350 000
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		12 650 000					12 650 000
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		500 000					500 000
RECETTES			8 233 000 000					8 233 000 000
708	AUTRES PRODUITS		8 233 000 000					8 233 000 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 931

CHAPITRE 931 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT						AE =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT

AE =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-----------------	--------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Dans le cadre d'une AP-CP		
Hors AP-CP		

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Recettes affectées		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		
RECETTES		

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-----------------	--------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Dans le cadre d'une AP-CP		
Hors AP-CP		

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Recettes affectées		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		
RECETTES		

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 934

CHAPITRE 934 - SANTE							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
--	---------	-----------------------	--	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE						AE(2) =
Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES						
RECETTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 936

CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L"ENERGIE	3 GESTION DE L"EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT						AE(2) =
Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES						
RECETTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---------------------------------------	-----------------	--------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			
RECETTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
----------	--	--	--	--	--	--	--

RECETTES							
----------	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---------------	--------------------------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES					
----------	--	--	--	--	--

RECETTES					
----------	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	B 941

CHAPITRE 940 - IMPOSITIONS DIRECTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	3 574 500 000
672	RESTITUTIONS ET DEGREVEMENT SUR TAXES	3 574 500 000
	RECETTES	64 562 410 000
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	64 562 000 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	410 000

CHAPITRE 941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	425 000 000
672	RESTITUTIONS ET DEGREVEMENT SUR TAXES	425 000 000
	RECETTES	49 182 000 000
732	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	42 806 000 000
733	DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	5 300 000 000
734	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICE	175 000 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	341 000 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	560 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	B 943

CHAPITRE 942 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	85 306 857 510
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	85 306 857 510
	RECETTES	

CHAPITRE 943 - OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	31 050 142 490
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	31 050 142 490
	RECETTES	

(1) 661 et 76 uniquement servi en opérations réelles ; le rattachement de fin d'exercice par mouvement d'ordre budgétaire figure au chapitre 946

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	B 945

CHAPITRE 944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	400 000 000
603	VARIATION DES STOCKS (APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES)	400 000 000
	RECETTES	400 000 000
603	VARIATION DES STOCKS (APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES)	400 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES (2)	
	<i>Reprise sur autofinancement</i>	
	<i>Transfert de charges</i>	

(1) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT 95 DEPENSES SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

953
<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante

IV - ANNEXES PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
--

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
FONCTIONNEMENT		

III - PRESENTATION GENERALE

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		
TOTAL GENERAL DES RECETTES		

(1) budget précédent, c'est à dire budget cumulé (BP+BS+DM)

IV - ANNEXES
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION
ETATS DES METHODES UTILISEES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Intitulé	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		B 1		A 2
<i>ICNE de l'exercice/emprunts</i>	6611		1688	
<i>VNC des immobilisations cédées</i>	675		21...,26	
<i>Plus-values de cession</i>	676		19	
<i>Amortissements</i>	68		28	
<i>Transformation d'un prêt en subvention</i>	6748		274	
<i>ICNE N-1 contrepassés sur prêts</i>	762		2768	
<i>Autres...</i>	...		...	
Virement de section à section (D953=R951)	953		951	

Intitulé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		A 1		B 2
<i>ICNE de l'exercice/prêts</i>	2768		762	
<i>ICNE N-1 contrepassés/emprunts</i>	1688		6611	
<i>Reprises sur dotations et subventions</i>	10...,139		777	
<i>Moins-values de cession</i>	19		776	
<i>Travaux en régie</i>	21...,23		72	
<i>Réintégration des amortissements</i>	28		7811	
<i>Autres...</i>	...		...	

(1) Les dépenses de fonctionnement (B 1) sont égales aux recettes d'investissement en (A 2); les dépenses d'investissement (A 1) sont égales aux recettes de fonctionnement en (B 2)

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - PRETS (1) - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant de la provision au 31/12/2016	provision constituée au BP 2017	Utilisation ou reprise	montant de la provision après BP 2017
Provisions pour créances irrécouvrables			5 734 600 000		0	5 734 600 000
		27-sept.-2016	5 734 600 000		0	5 734 600 000
Provisions pour risques et charges			7 144 500 000		0	7 144 500 000
		27-sept.-2016	7 144 500 000		0	7 144 500 000
TOTAL GENERAL			12 879 100 000	0	0	12 879 100 000

IV - ANNEXES
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

DOTATIONS VERSEES AUX COLLECTIVITES

Type de collectivités		Investissement	Fonctionnement
Provinces	Province Sud	1 861 712 000	29 961 927 500
	Province Nord	1 861 712 000	19 175 633 600
	Province des Îles	930 856 000	10 786 293 900
Communes - FIP		872 677 500	19 856 045 010
Nouvelle-Calédonie			31 050 142 490

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
	DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D			
	HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)			
	Autres dépenses financières (sous-total) (B)			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
139	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	Transferts entre sections = C+D			
	Reprise sur autofinancement antérieur (C)			
	Charges transférées (D) = E+F+G			
	Travaux en régie (E)			
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)			
	Stocks et en-cours (G)			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

Détail des comptes 16449 et 166 en dépense

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
	Total			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)= a+b+c+d			
	Ressources propres externes (a)			
	Autre recettes financières (b)			
138	AUTRES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
2...	Immobilisations			
954	PRODUITS DE CESSIONS			
	Transferts entre sections (c)			
951	VIREMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (d)			

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II
Solde des op.financières			

	Montant
Dépenses financières (I)	
Recettes financières (III)	
Solde (recettes-dépenses) (3)	+
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(3)(4)	+

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Indiquer le signe algébrique..

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de de l'assemblée délibérante
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
	Total			

IV - ANNEXES 1 BIS
ETAT DU PERSONNEL PERMANENT DE LA REGIE DES TABACS

CORPS OU EMPLOIS	Catégorie	Postes budgétaires	EFFECTIFS AU BS 2016				EFFECTIFS AU BP 2017		
			Pourvus				-	+	Postes budgétaires
			T	NT	Total	Dont TNC			
FILIERE ADMINISTRATIVE		4	4	0	4	0	0	0	4
Adjoint administratif	C	3	3		3				3
Rédacteur	B	1	1		1				1
STATUTS SPECIAUX		1	0	1	1	0	0	0	1
Convention collective	O	1		1	1				1
FILIERE TECHNIQUE		1	1	0	1	0	0	0	1
Technicien	B	1	1		1				1
TOTAL		6	5	1	6	0,00	0	0	6

IV - ANNEXES

ARRETE - SIGNATURE

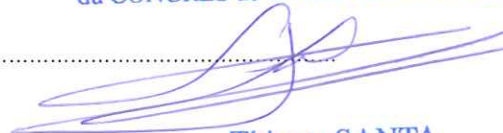
Nombre de membres en exercice... 54
Nombre de membres présents... 53
Nombre de suffrages exprimés... 53
VOTES : Pour... 51
Contre...
Abstentions... 2

Date de convocation 31.12.2016

Présenté par le gouvernement,
A le
Le président du gouvernement

Le PRÉSIDENT
du CONGRÈS de la NOUVELLE-CALÉDONIE

Délibéré par le congrès, réunie en séance... 28/12/2016
A... Nouméa le 06/01/2017


Thierry SANTA

Les membres du congrès

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission au haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le 06/01/2017 et de la publication le 06/01/2017
A... Nouméa le 06/01/2017